



Déclaration de Berne
Dichiarazione di Berna
Erklärung von Bern

AVRIL 2015

VERS UN DÉVELOPPEMENT

SOLIDAIRE 239

L'OR NOIR CONGOLAIS

ENQUÊTE EXCLUSIVE

DILAPIDÉ À GENÈVE

12 DROITS DES SOCIÉTÉS: RENFORCER LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ 14 ESSAIS CLINIQUES: NOUVEAU CAS DE MANIPULATION 16 PORTRAIT 18 ACTUALITÉ

SOMMAIRE

- 03 ENQUÊTE EXCLUSIVE**
L'OR NOIR CONGOLAIS
DILAPIDÉ À GENÈVE
- 05** Un pays emblématique
de la malédiction des ressources
- 08** Les sociétés suisses se plaisent
au Congo
- 09** Philia réagit et répond « point
par point »
- 12 RÉFORME DU DROIT DES SOCIÉTÉS**
Renforcer la lutte contre la criminalité
- 14 SANTÉ**
- 14** Essais cliniques: nouveau cas
de manipulation de données
- 15** Licences obligatoires en Thaïlande :
12 000 années de vie en plus !
- 16 PORTRAIT DE LEIGH BALDWIN**
Un journaliste d'investigation
au service d'une ONG
- 18 ACTUALITÉ**
Trafigura : la fin d'un troc lucratif
au Nigeria
- 19 PUBLIC EYE AWARDS**
Bye bye Davos, Bonjour Berne !

ÉDITORIAL

ÉLOGE DE LA « FUIITE »

La récente affaire HSBC révélée par les SwissLeaks aura montré de manière éclatante que les mesures d'autorégulation ne suffisent pas pour garantir l'intégrité et la réputation de la place financière helvétique. La Suisse se vantait pourtant d'avoir la meilleure loi antiblanchiment du monde. Un moyen de justifier la position défensive de notre pays sur l'épineux dossier de l'évasion fiscale, tout en se donnant bonne conscience.

Car, dans cette affaire rocambolesque, le plus choquant n'est pas tant l'acharnement avec lequel le Ministère public de la Confédération a tenté de mettre la main sur l'auteur de la « fuite », coupable du plus odieux des crimes en terres helvétiques: violer le « secret bancaire ». Non, le plus choquant, c'est son inaction face à des preuves tangibles de blanchiment de l'argent du crime organisé.

Comme l'explique le procureur général du canton de Genève, Olivier Jornot, au journaliste de la RTS qui s'étonne de cet attentisme aigu: « Nous sommes paralysés, en Suisse, par le fait que nous ne voulons pas toucher, d'un point de vue pénal, à la lutte contre l'évasion fiscale. Le jour où nous aurons compris que les circuits utilisés par l'évasion fiscale sont les mêmes que ceux utilisés pour blanchir l'argent de la drogue, peut-être que le déclic aura lieu. »

Quelles que soient les motivations – plus ou moins louables – des « lanceurs d'alerte », de telles « fuites » sont malheureusement essentielles au débat citoyen. L'affaire des SwissLeaks montre les graves lacunes du système actuel, favorise la dissimulation et repose principalement sur la bonne volonté de nos « vertueux » banquiers. Ces révélations montrent aussi que la justice ne dispose pas des moyens légaux adéquats pour s'assurer de l'origine licite des fonds déposés dans notre pays.

C'est également une « fuite » qui aura permis à la DB de révéler les relations d'affaires suspectes entre une société genevoise de négoce et la raffinerie étatique du Congo, un pays où la corruption est endémique. Un cas symptomatique du climat d'opacité qui entoure les activités des négociants et des risques de dérive auxquels ce secteur est exposé.

Au lieu d'attendre que les révélations des « lanceurs d'alerte » les obligent à agir, il serait temps que nos autorités politiques prennent des mesures pour s'assurer du respect de l'Etat de droit, en Suisse comme à l'étranger.

Raphaël de Riedmatten, rédaction



VERS UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE 239, avril 2015, est édité par la Déclaration de Berne, avenue Charles-Dickens 4, CH-1006 Lausanne, tél. +41 (0)21 620 03 03, fax +41 (0)21 620 03 00, info@ladb.ch, www.ladb.ch ÉDITION Raphaël de Riedmatten COLLABORATION Valentino Arico, Olivier Classen, Patrick Durisch, Marc Guéniat, Silvie Lang, Olivier Longchamp, Géraldine Viret LECTORAT Christiane Droz, droz@citycable.ch GRAPHISME Naila Maiorana, www.fatformat.com PHOTO DE COUVERTURE © Getty Images IMPRESSION Groux arts graphiques SA, imprimé sur papier recyclé TIRAGE 8500 exemplaires PARUTION 6 x par an ISSN 1661-1357. Tous droits réservés. Reproduction avec l'accord préalable de l'éditeur.

COTISATION / ABONNEMENT 60 fr. par an. Pour faire un don CP 10-10813-5.



DB
Déclaration de Berne
Dichiarazione di Berna
Erklärung von Bern

L'OR NOIR CONGOLAIS DILAPIDÉ À GENÈVE

Une enquête exclusive de la DB révèle comment le négociant suisse Philia profite d'avantages indus au détriment de la raffinerie publique congolaise, la Coraf, administrée par le fils du président, le notoirement corrompu Denis Christel Sassou Nguesso. Dépourvue de références dans l'univers opaque du négoce, Philia a obtenu, sans appel d'offres et à des conditions douces, un contrat exclusif pour l'exportation de produits pétroliers. Une affaire emblématique des problèmes qui gangrènent le secteur des matières premières, en premier lieu les risques de détournement de la rente aux dépens de la population des pays producteurs.

Une enquête réalisée par Marc Guéniat, en collaboration avec Valentino Arico

Dimanche 6 avril 2014, 19 heures 15. Je lis une bande dessinée dans mon bain, quand le téléphone sonne. Le numéro est masqué, car l'appel est dévié de ma ligne directe au bureau. La voix anonyme entame une histoire. Il est question de la République du Congo, de pétrole et d'une petite société de négoce basée à Genève, Philia SA, dont le nom ne m'est pas inconnu.

Mon collègue Olivier Longchamp et moi l'avions repérée quelques semaines auparavant lors de recherches sommaires effectuées sur des sociétés de négoce liées à des personnes exposées

politiquement. Nous l'avions alors écartée d'une liste destinée à être publiée, faute de pouvoir établir rapidement l'appartenance de son unique actionnaire, Jean Philippe Amvame Ndong, à cette catégorie de personnes. Je prie mon interlocuteur de patienter un instant, que je m'extirpe de la baignoire, pour prendre des notes. Son histoire est intéressante; la vérifier en est une autre.

Expéditeur inconnu

Quelques jours plus tard, le secrétariat de Lausanne reçoit une enveloppe. Expéditeur inconnu. Ce courrier

contient un « contrat à terme d'enlèvement de fuel oil destiné à l'export ». Daté du 30 mai 2013, il a été conclu entre Philia et la Congolaise de raffinage (Coraf), qui appartient à 100 % à la Société nationale des pétroles congolais (SNPC). Celle-ci est elle-même détenue intégralement par l'Etat de la République du Congo. Le signataire du contrat et administrateur général de la Coraf n'est autre que le fils du président congolais, Denis Christel Sassou Nguesso. Ce personnage notoirement corrompu est parfois surnommé « Kiki » ou « Junior » (*voir sa « carte d'identité »*).



RÉPUBLIQUE DU CONGO
UNITÉ • TRAVAIL • PROGRÈS
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



NOM
DENIS CHRISTEL SASSOU NGUESSO

SURNOMS
Kiki, Junior

DATE DE NAISSANCE
Inconnue

ÉTAT CIVIL
Marié



FORMATION

Ecole militaire Général-Leclerc (Brazzaville)
Maîtrise en droit privé (France)
Expériences auprès de Vitol, Glencore et Trafigura

FONCTIONS

Député d'Oyo, fief de papa / Membre du bureau politique du Parti congolais du travail / Directeur général adjoint en charge de l'aval pétrolier au sein de la SNPC / Administrateur général de la Coraf

ACTIVITÉS PHILANTHROPIQUES

Fondation Perspectives d'avenir

PARTICULARITÉS

Goûts de luxe / passion pour les juridictions exotiques / dilapidation de biens publics

DÉPENSES CONNUES

Montre chez Dubail à Paris pour 22 160 euros / frais chez Villa Paris, carreleur de luxe, pour 402 000 euros / chemises avec boutons de manchettes en or et en pierres pour 257 000 euros / sept voitures recensées (Porsche, Maserati, Bentley, etc.) / 8 millions d'euros investis dans la rénovation d'un appartement à Paris et d'un hôtel particulier à Neuilly / plusieurs centaines de milliers de dollars via une carte de crédit liée à un trust à Hong Kong (2005-2006)

MAXIME

« Avant d'être le fils du président, je suis un citoyen congolais. »

Au-delà de ses dépenses somptuaires, minutieusement comptabilisées dans l'affaire des « biens mal acquis » instruite en France, Denis Christel se distingue par sa propension à dilapider l'or noir national. Comme son cousin Edgard, qui pioche, pour financer son train de vie, directement dans le Trésor public, Junior n'hésite pas à se rémunérer lui-même avec le pétrole national. C'est ce qu'a montré un tribunal londonien, en 2005, dans l'affaire dite du « Sphinx », documentée par l'ONG britannique Global Witness.

Les révélations détaillées de ces détournements de fonds n'ont pas changé quoi que ce soit : les protagonistes sont toujours en place. Au royaume des Sassou, les voleurs sont rois. Sa probité a beau être sérieusement mise en doute, Denis Christel continue de jouer un rôle clé : il contrôle les ventes de pétrole de l'Etat congolais, qu'il s'agisse du brut ou des produits raffinés. Soit plusieurs milliards de billets verts par année, dont la population congolaise ne voit pas la couleur (*lire encadré page 5*).

Philia, la « bien-aimée »

A la suite d'une enquête approfondie, la DB est en mesure de démontrer que la dilapidation des biens publics se poursuit du côté de Brazzaville. Cette démonstration se base sur le contrat, pièce maîtresse de cette enquête, et sur les dizaines de factures, courriels et listes de comptes bancaires que notre source nous a fait parvenir. Celle-ci nous a finalement dévoilé son identité, que nous maintenons secrète, à sa demande, pour des raisons évidentes. Ainsi, pour commercialiser ses produits pétroliers destinés à l'exportation, la Coraf a jeté son dévolu sur une obscure société de négoce basée à Genève, Philia SA. Domiciliée dans la prestigieuse Grand-Rue de Genève, cette petite firme s'est vu octroyer, sans appel d'offres, la totalité du fioul et du naphta¹ mis en vente par la raffinerie congolaise. Un joli coup pour cette société sans références dans le domaine complexe qu'est le négoce !

Société échange paperasse contre cash

Bien que ses dirigeants s'en défendent, Philia agit comme un pur intermédiaire entre la Coraf et les acteurs du marché international. Elle reçoit du fioul de la Coraf et le revend aussitôt à des tiers, souvent d'autres négociants suisses, en échange d'une jolie marge. Sans véritablement prendre de risque, sans fournir d'effort logistique, en somme pour un simple échange de paperasse qu'aucune logique économique ne justifie, Philia empoche entre 120 000 et 470 000 dollars par transaction. C'est son modèle d'affaires (voir schéma 1, page 6). Elle a amassé plusieurs millions de dollars de cette façon, rien qu'en 2013, année couverte par notre enquête (le contrat sur le fioul prévoit un renouvellement d'une année en 2014 après une «évaluation»).

Evidemment, ces bénéficiaires devraient revenir à la Coraf, celle-ci étant parfaitement capable de trouver elle-même des acheteurs pour ses produits. Comme elle l'a fait pendant des années. Mais la Coraf de Denis Christel n'a pas pour vocation de générer des recettes pour le Trésor public, au contraire: depuis 2011, l'Etat n'a pas perçu le moindre centime en contrepartie du pétrole qu'il octroie à la raffinerie (600 millions de dollars en valeur par année). La Coraf serait donc plutôt un gouffre financier pour les comptes publics.

Mais il y a mieux. Ou pire. Pour être certain que Philia, qui remportait avec la Coraf le premier contrat de son existence, prenne son envol, Denis Christel a concédé d'autres avantages à la petite firme, quitte à pénaliser davantage les finances de la Coraf (voir tableau 1, page 7). On entre ici dans les petites astuces du négoce, qui font une grande différence, surtout lorsqu'on a quelque chose à cacher. Examinons les termes du contrat qu'a signé Denis Christel.

¹ Le naphta est un produit raffiné intermédiaire principalement utilisé par l'industrie pétrochimique.



▲ Le chef de l'Etat, Denis Sassou Nguesso, et son fils, Denis Christel. Ce dernier pourrait bien lui succéder à la tête du Congo.

© Jeune Afrique / Vincent Fournier

UN PAYS EMBLÉMATIQUE DE LA MALÉDICTION DES RESSOURCES

Parmi les pays qui incarnent la malédiction des ressources, la République du Congo se distingue par l'ampleur que prend, là-bas, ce phénomène. Alors que la croissance, dopée par les revenus pétroliers, a oscillé entre 3,5% et plus de 8% du produit intérieur brut durant ces dix dernières années, ce pétro-État d'Afrique centrale affiche un indice de développement humain qui le classe 140^e sur un total de 187 pays. Tandis qu'un Congolais sur deux vit en dessous du seuil de pauvreté, une minorité proche du chef de l'Etat, Denis Sassou Nguesso, baigne dans le luxe et l'opulence. Au pouvoir depuis 1979 (moins la parenthèse Patrice Lissouba entre 1992 et 1997), l'homme fort de Brazzaville est en effet à la tête d'une des administrations les plus corrompues de la planète.

Il faut dire que, en République du Congo, on ne s'embarrasse guère des conflits d'intérêt. Les hommes d'affaires y sont simultanément des serviteurs de l'Etat, et vice versa. Le secteur du pétrole, qui génère 80% des recettes publiques, ne fait pas exception, au contraire. Qu'il s'agisse de la production ou de la commercialisation de l'or noir, un petit clan de personnages appointés par le président règne sur les contrats pétroliers. Conclues dans la plus grande opacité, ceux-ci consacrent trop souvent des partenaires élus sur la base de critères douteux. Les intérêts privés sont mieux servis que ceux de la population, et la gestion corrompue de ce secteur central pour l'économie explique en grande partie la misère qui prévaut dans ce pays.

Aucun signal politique n'indique que cette situation pourrait changer dans les années à venir. Au contraire: Denis Christel Sassou Nguesso, le fils du président, est souvent cité dans les médias comme l'un des rares papables pour reprendre le trône de son père. Il occupe d'ailleurs un poste clé au sein du comité central du parti au pouvoir, le Parti congolais du travail.

LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

- Président: Denis Sassou Nguesso, au pouvoir depuis 1979
- Croissance: 3,5 à 8% du PIB entre 2004 et 2014
- Le pétrole génère 80% des recettes publiques
- Indice de corruption: 154^e sur 177 pays évalués
- Indice de développement humain: 140^e sur 187 pays
- 50% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté

La Coraf, banquière de Philia

D'abord, la Coraf vend ses produits en « open credit », c'est-à-dire sans garantie de paiement. Un risque aberrant dans un univers dominé par le modèle très sûr de la lettre de crédit, qui prévoit que l'acheteur dépose l'argent en banque avant d'obtenir la propriété d'une cargaison.

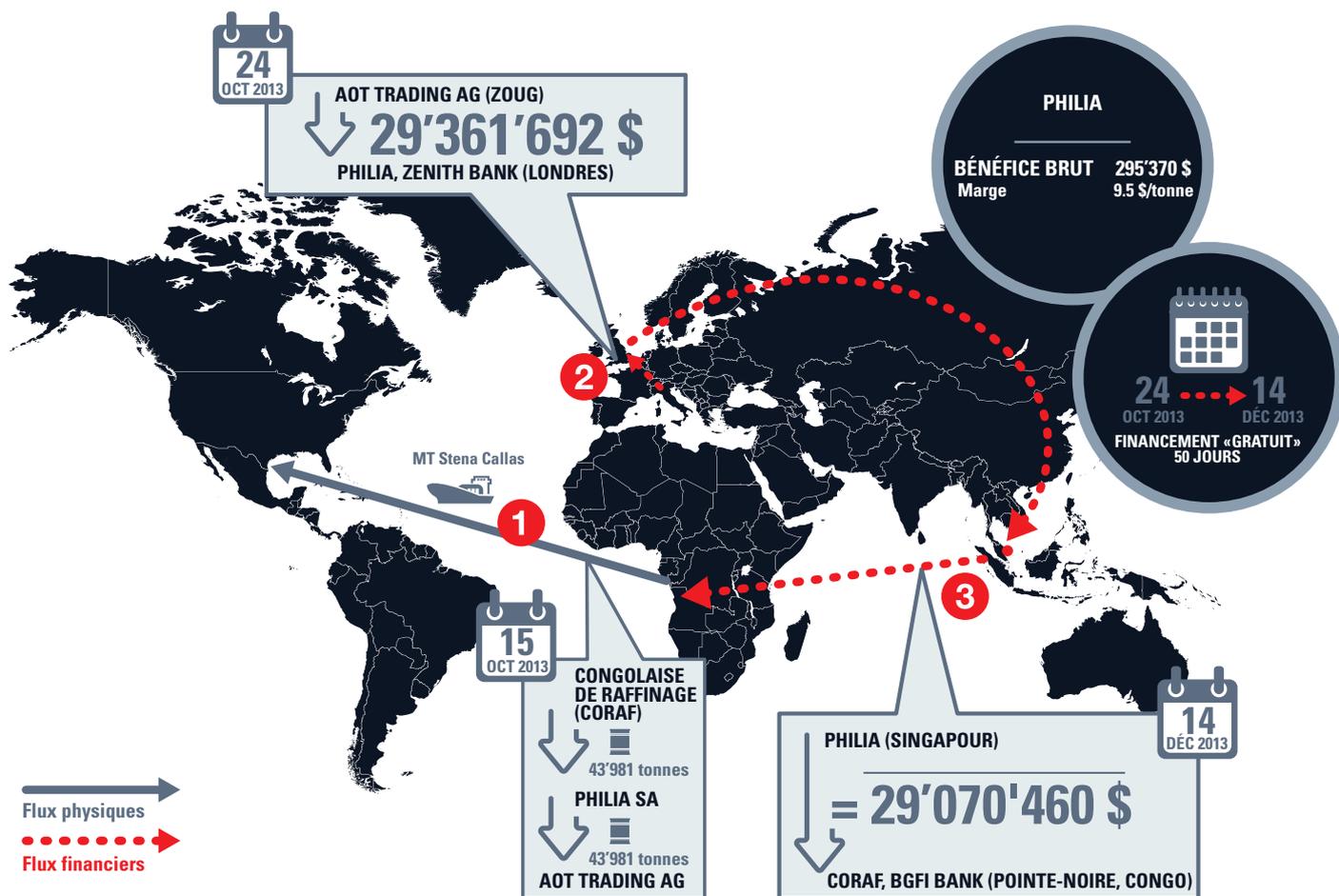
Rien de tout cela pour Philia, la raffinerie lui octroyant à découvert des cargaisons d'une valeur parfois supérieure à 30 millions de dollars. Autre avantage de l'« open credit » : Philia économise les frais d'émission d'une lettre de crédit (15 000 à 60 000 dollars), qui égratignent substantiellement la marge.

Surtout, en « open credit », Philia évite la seule forme de régulation – indirecte – qui s'applique à l'opaque secteur du négoce, soit les procédures de conformité (compliance) que mettent en œuvre les banques avant d'ouvrir une ligne de crédit. Pas besoin, par exemple, d'expliquer l'arrière-plan économique de la

Schéma 1

PHILIA: EXEMPLE D'UN MODÈLE D'AFFAIRES PROFITABLE

Flux physiques et financiers d'une cargaison pétrolière



- Le 15 octobre, la société genevoise Philia achète une cargaison de fioul (43 981 tonnes) à la Congolaise de raffinage (Coraf) et la revend le même jour à AOT Trading AG, basée à Zoug, qui se charge de l'acheminer à son client aux Etats-Unis. La revente s'effectue aux mêmes conditions, à l'exception du prix unitaire par tonne, ce qui constitue le bénéfice brut de Philia.
- Dix jours plus tard, le 24 octobre, AOT Trading AG verse le montant total de la transaction (29 361 692 \$) sur le compte de Philia à la Zenith Bank de Londres.
- Le 14 décembre, soixante jours après la transaction, Philia verse la somme de 29'070'460 \$ à la CORAF sur son compte à la BGFIBANK au Congo, y compris une rétrocession de 30 % (126 587 \$) sur son bénéfice brut de 421 957 \$ (dont 4138 \$ d'« autres coûts »). Dans l'intervalle de 50 jours, Philia bénéficie d'un financement « gratuit ».

*Le contrat liant la Coraf à Philia prévoit que cette dernière rétrocède, en sus du prix convenu de 50 \$ par tonne de fioul, 30% du bénéfice brut réalisé. Nous n'avons pas trace de ces rétrocessions, mais partons du principe qu'elles ont eu lieu.

Tableau 1

LES INGRÉDIENTS DU SUCCÈS DE PHILIA AVEC LA CORAF

CONTRAT SANS APPEL D'OFFRES ↳ Philia court-circuite la concurrence	<input checked="" type="checkbox"/>
REVENTE IMMÉDIATE DES CARGAISONS ↳ Philia dégage des marges sans effort logistique et à moindre risque	<input checked="" type="checkbox"/>
«OPEN CREDIT» ↳ Philia réalise des économies et évite la régulation indirecte des banques	<input checked="" type="checkbox"/>
DÉLAI DE PAIEMENT À 60 JOURS ↳ Philia se finance gratuitement	<input checked="" type="checkbox"/>
TAUX DE CHANGE «MUTUELLEMENT CONVENU» ↳ Philia s'arrange en toute opacité avec un dirigeant de la Coraf	<input checked="" type="checkbox"/>

transaction. Et c'est heureux, puisque l'intermédiation de Philia ne répond à aucune logique économique !

«Open credit» ou pas, Philia doit néanmoins financer les transactions, rétorquera le lecteur attentif. Il a raison. C'est ici qu'entre en scène une nouvelle subtilité. La Coraf autorise Philia à la rembourser dans un délai – inhabituellement long – de 60 jours, tandis que la société genevoise exige, en revendant ses cargaisons à des tiers, d'être payée dans les 10 jours. Conclusion : Philia jouit de crédit «gratuit» pendant 50 jours, aux frais de la République du Congo. A coup de dizaines de millions de dollars par opération, sa trésorerie est ainsi bien garnie, surtout en ces temps où les banques réduisent leur position dans le financement du négoce – BNP Paribas, numéro un mondial de la branche, aurait divisé par deux cette activité, coupant net dans des pays «risqués» comme le Congo Brazzaville ou le Nigeria. Ce cash permet ainsi à Philia de financer gratuitement son expansion commerciale dans d'autres pays, comme elle l'a fait au Gabon et au Sénégal. En clair, la Coraf est la banque de Philia.

Un régime de faveur, contre toute logique économique...

D'autres astuces émergent de ce contrat. Nous nous abstenons de les énumérer ici (*à ce sujet, lire notre rapport complet sur www.ladb.ch*) pour tenter de répondre à une question plus fondamentale : pourquoi la Coraf favorise-t-elle Philia à son détriment, et au détriment de toute logique économique ?

La DB reconnaît ici les limites de son enquête : elle n'a pas pu prouver ce que plusieurs sources, y compris au sein de Philia, lui ont susurré, à savoir que le propriétaire, Amvame Ndong, entretient des liens d'amitié étroits avec Denis Christel. Et que le personnel de Philia aurait été tenu de fournir des services d'ordre privé au fils du chef de l'Etat. C'est le problème, ou l'avantage selon le point de vue, de l'amitié : elle ne laisse pas de trace. Contrairement à une épouse, un frère ou une nièce, l'ami ne figure pas dans les bases de données spécialisées sur les personnes politiquement exposées, comme World-Check ou Factiva. Faute de preuves tangibles, il nous est impossible d'affirmer que

Denis Christel profite, d'une façon ou d'une autre, des avantages qu'il a concédés à Philia.

Sollicitée, la Coraf n'a pas souhaité nous expliquer pourquoi elle favorise, à son détriment, une obscure société de négoce. Quant aux dirigeants de Philia, il faut bien admettre que leurs réponses partielles et leurs atermoiements n'ont pas convaincu ; ils ont préféré tenter en vain des procédures contre la DB pour l'empêcher de publier son rapport. La dizaine d'experts du secteur auxquels nous avons soumis le contrat liant Philia à la Coraf n'ont, eux, pas hésité : il y a quelque chose de pourri au royaume des Sassou.

Une affaire symptomatique

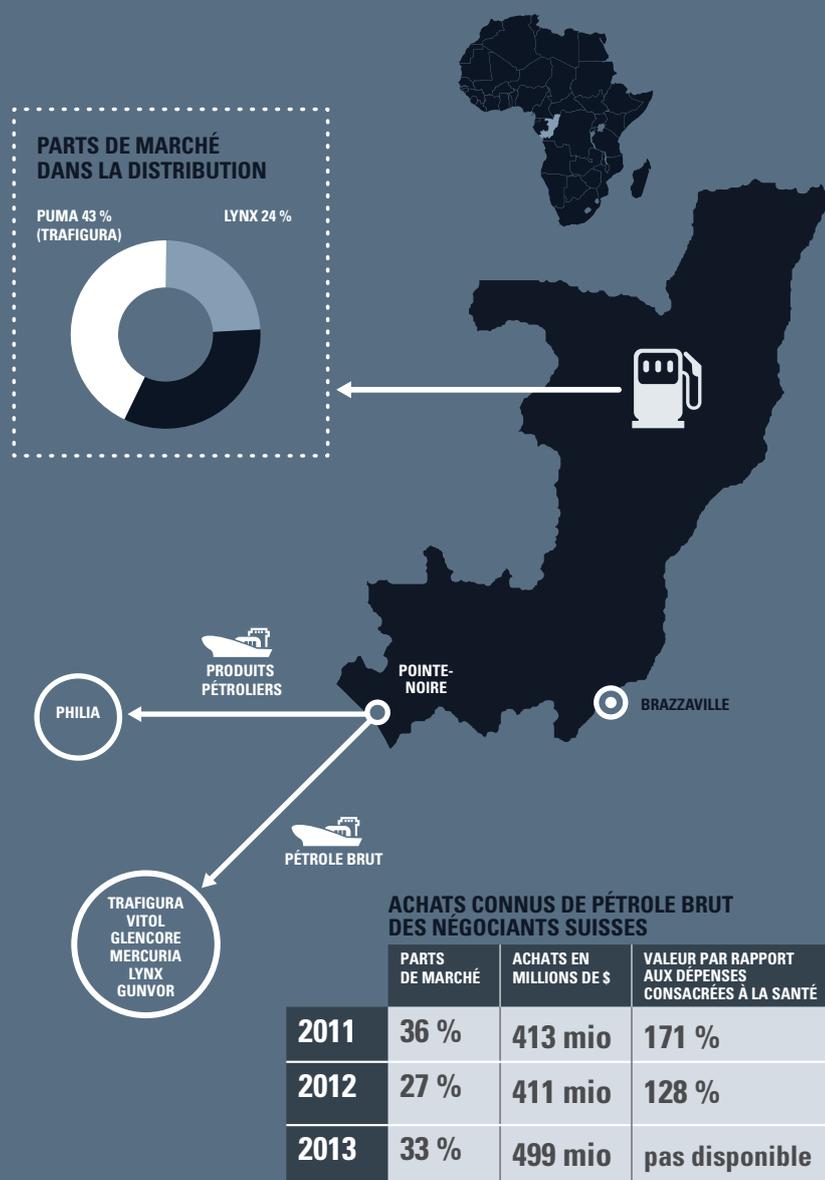
Au-delà du seul cas de Philia, les faits documentés dans notre enquête illustrent les enjeux liés aux ventes de pétrole étatique, en premier lieu les risques de détournement de la rente pétrolière pour servir des intérêts privés, aux dépens de la population des pays producteurs. D'un point de vue systémique, on parle alors de «malédiction des ressources», c'est-à-dire du fait que les pays riches en matières premières restent pauvres, malgré les revenus générés par les ressources de leur sous-sol. Les éléments amenés dans ce rapport soulignent, par ailleurs, l'écart entre le discours des négociants et leurs pratiques, ainsi que les limites de la réglementation suisse relative au négoce des matières premières.

Pour en savoir plus

Un contrat raffiné. Les arrangements douteux de la société suisse de négoce Philia au Congo – Une enquête de la DB, février 2015, 48 pp., le rapport peut être téléchargé sur : www.ladb.ch/themes-et-contexte/commerce/matieres-premier/etudes-de-cas/



Schéma 2 LA BONNE SANTÉ DES NÉGOCIANTS SUISSES AU CONGO



LES SOCIÉTÉS SUISSES SE PLAISENT AU CONGO

L'histoire archicorrompue du secteur pétrolier congolais n'effraie pas les négociants suisses, qui disposent d'une importante part de marché dans ce pays, aussi bien à l'exportation du brut que dans la distribution, par le biais de réseaux de stations-service. Tous les grands noms du secteur helvétique sont présents du côté de Brazzaville. Selon les meilleures estimations disponibles, les négociants helvétiques ont acquis entre 2 % et 36 % des barils de brut mis en vente par la SNPC entre 2011 et 2013, pour plus de 400 millions de dollars par année². Certains s'en sont toutefois mordu les doigts, comme le montre l'histoire de Gunvor.

GUNVOR, UNE HISTOIRE COMMUNE MAIS PAS BANALE

Depuis janvier 2012, Gunvor est au cœur d'une enquête ouverte en Suisse par le Ministère public de la Confédération contre X pour soupçons de blanchiment d'argent en marge d'un contrat conclu avec la SNPC³. D'après les informations disponibles, rien ne permet d'affirmer que Denis Christel Sassou Nguesso ait, comme d'autres intermédiaires congolais, directement bénéficié des rétro-commissions générées par le « rabais » de 4 dollars par baril accordé à la firme genevoise dans le cadre de cette affaire portant sur 920 000 tonnes de brut (représentant environ 2 milliards de dollars). Quoiqu'il en soit, la décote constitue une perte sèche pour les comptes publics congolais, et un joli gain de 72 millions de dollars sans doute réparti entre les intermédiaires ayant permis au contrat d'aboutir. L'écheveau de sociétés offshore créé pour dissimuler les ayants droit économiques de ces transactions passe par les îles Vierges britanniques, les îles Marshall ou encore le Belize.



**Station-service de Puma.
Les négociants suisses
dominent la distribution
au Congo-Brazzaville.**

© Antonin Borgeaud

Cette affaire, en cours d'instruction, n'a pas pour autant exclu Gunvor du Congo. La firme reste en effet présente dans le pays par le biais de sa participation dans PA Resources, qui détient deux champs pétroliers en partenariat avec la SNPC et, respectivement, Murphy et Soco International.

LA GRIFFE CONGOLAISE DE PUMA

En sus de ses acquisitions de brut, Trafigura s'est durablement installée dans le pays par le biais de sa filiale active dans la distribution, Puma Energy. Le félin compte un réseau de 35 stations-service, qui lui confèrent 43 % du marché congolais, et jouit d'une exemption fiscale lui permettant de dégager une «marge maximale». Puma est actif au Congo depuis 2002 ; c'est d'ailleurs le premier pays africain dans lequel l'enseigne rouge et verte s'est implantée. Puma détient aussi 12,5 % d'une société de stockage de produits pétroliers, la Société Commune de Logistique.

L'ŒIL CLAIRVOYANT DE LYNX

Au milieu de ces géants du négoce helvétique, Lynx Energy a également su trouver grâce aux yeux de Brazzaville, une ville jugée «stratégique». Cette firme, composée d'anciens traders de Mercuria, s'est offert du brut congolais en 2012 et 2013. A l'image de l'autre félin, elle s'est imposée comme un acteur clé dans la distribution en rachetant X-Oil en 2011. Le groupe se targue d'avoir «hissé [X-Oil] en juillet 2012 à la 3^e place du marché aval au Congo», dont elle contrôlerait une part de marché de 24 %. Lynx ne donne, en revanche, aucune information sur l'identité mystérieuse de l'ancien propriétaire d'X-Oil, une firme judicieusement nommée.

² *Big Spenders: Swiss trading companies, African oil and the risks of opacity*, Natural Resource Governance Institute, Swissaid, Déclaration de Berne, juillet 2014, p. 13.

³ Gunvor nie avec véhémence toute participation dans ce schéma et impute la faute à un employé congolais depuis.

PHILIA RÉAGIT ET RÉPOND « POINT PAR POINT »

La société genevoise de négoce a publié deux communiqués en réaction au rapport d'enquête de la DB. Mais ses réponses sont aussi vagues que ses menaces explicites.

Le 2 mars dernier, peu après la publication de notre rapport, Philia a diffusé un communiqué de presse à l'égard des «accusations infondées» relatives à son contrat pétrolier avec la Congolaise de raffinage (Coraf). La société genevoise promettait de «répondre point par point, en toute transparence» une «dizaine de jours» plus tard. Nous nous attendions à une riposte substantielle. Nous avons déchanté. Lorsque le second communiqué est parvenu à notre connaissance, Philia n'a donné aucun élément factuel mettant en doute l'enquête de la DB.

Pour sa défense, Philia reconnaît des «malversations»!

Par moments, Philia nous donne même raison. Ainsi, le communiqué souligne que «des sources proches de la Coraf», citées par l'agence de presse d'Afrique centrale Adiac, «le contrat avec Philia SA a permis à la Coraf de se départir du système des appels d'offres». La DB ne dit pas autre chose, puisqu'elle cite le propriétaire de la société de négoce genevois, Jean-Philippe Amvame Ndong, revendiquant ce fait. Signalons que ce dernier a pu relire la retrans-

cription de sa déclaration avant publication. On est donc loin d'un démenti. Pour d'autres «sources proches de la Coraf», les médias qui ont relayé le travail de la DB procèdent d'une «cabale occidentale contre le régime de Brazzaville». Et sur quoi se fonde ce complot? Sur «quelques malversations financières», comme le reconnaissent ces mêmes sources dans le journal *Le Potentiel* et que cite Philia. Le fait que, d'un côté, on dénonce un complot et que, de l'autre, on admet des malversations peut paraître incongru. Mais il ne nous appartient pas de juger cette stratégie défensive.

Après avoir ainsi posé le décor, Philia s'attaque au fond. La firme certifie qu'elle ne «se contente pas de revendre immédiatement» ses cargaisons de pétrole à des tiers, mais qu'elle les vend directement à de grandes sociétés de raffinage de pétrole. Sur la période considérée dans le rapport, soit le second semestre de 2013, nous disposons de documents permettant de contredire Philia (*lire pages précédentes*). Bien qu'elle en doute sérieusement, la DB a toutefois reconnu qu'il



▲ *La République du Congo est un pays emblématique de la malédiction des ressources : malgré les richesses générées par le pétrole, la population reste très pauvre. Brazzaville, Congo.* ©

Keystone / Pascal Deloche / Godong

est possible que la situation ait changé en 2014, faisant référence à un rapport du consultant CITAC qui mentionnait un navire affrété par Philia. Pas un mot, en revanche, dans le communiqué du négociant, permettant d'expliquer ou de « démentir » les nombreuses clauses favorables concédées par la Coraf dans le cadre de ce contrat. De nombreuses questions restent donc sans réponse.

Un contrat illégitime

La DB donne toutefois raison à Philia sur un point : dans son rapport, la DB a admis explicitement qu'elle n'a rien décelé d'illégal dans les activités de Philia au Congo. Car seule la justice pénale est en mesure de formuler un tel jugement. Par ailleurs, cette apparente licéité n'enlève rien au caractère illégitime du contrat, puisque celui-ci est défavorable à la Coraf, et donc aux finances publiques de la République du Congo.

Sur cet aspect, des « sources » attestent que le contrat Philia-Coraf serait « gagnant-gagnant ». Nous avons pourtant tenté d'obtenir le point de vue de la raffinerie étatique en lui adressant

une liste de questions, auxquelles ses dirigeants n'ont pas souhaité répondre. Ces mêmes « sources » ajoutent que « les comptes de la Coraf sont publics et peuvent faire l'objet de vérification ». Nous ne les avons pas trouvés. La société civile congolaise s'est aussi étonnée du fait que le contrat liant Philia à la Coraf n'ait pas été rendu public, n'ait pas fait l'objet d'un appel d'offres, et que les revenus générés n'aient pas été reversés au Trésor public. De quoi, selon la Coalition Publiez ce que vous payez – Congo, « semer le doute sur l'intégrité et la fiabilité des déclarations précédentes de la SNPC (Société nationale des pétroles congolais, dont la Coraf est une filiale à 100 %). »

Pour conclure, Philia menace, en indiquant qu'elle étudie « ses possibilités d'action en justice ». Le refrain est connu : en novembre, Philia a tenté d'interdire la publication de notre enquête par voie judiciaire. Elle a été déboutée sur deux de ses requêtes et a choisi de retirer les deux autres.



POUR UNE AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Afin d'empêcher que les sociétés helvétiques ne contribuent à la malédiction des ressources, la DB propose la création d'une autorité fédérale de surveillance des marchés de matières premières (ROHMA).

rer que les sociétés assujetties ne concluent pas, sans autorisation de la ROHMA, des affaires avec des personnes exposées politiquement pouvant abuser de leur position privilégiée.

Inspirée de son homologue destiné aux banques (la FINMA), la ROHMA est née de l'imagination de notre équipe. Elle est donc fictive, mais l'adéquation entre son cahier des charges et les problèmes auxquels il s'agit réellement de remédier n'est pas fortuite.

La ROHMA doit aussi s'assurer que les sociétés remplissent correctement leurs devoirs en matière de transparence des paiements et des contrats liés aux gouvernements (typiquement le contrat et les flux financiers entre Philia et la Coraf), qu'elles respectent les sanctions internationales et renoncent à l'optimisation fiscale agressive. L'autorité de surveillance s'assurerait que les sociétés assujetties remplissent leurs obligations légales en tout temps et respectent les conditions liées à l'octroi de leurs licences. Enfin, la Suisse pourrait s'engager à l'échelle internationale pour que son rôle pionnier (si, si !) dans la régulation du secteur des matières premières inspire d'autres places comparables, afin que celles-ci édictent aussi des lois permettant de combattre la malédiction des ressources. ■

La ROHMA instaure des devoirs de diligence particuliers à l'égard des négociants faisant affaire dans des pays victimes de la malédiction des ressources, comme le Congo. Les firmes sont soumises à deux obligations en particulier :

- d'une part, des devoirs de diligence relatifs à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement permettraient d'empêcher le négoce de matières premières illégales ou obtenues illicitement, de matières premières produites en violation de droits humains ou de normes environnementales, ou dont la vente finance des conflits ou des organisations criminelles ;
- d'autre part, des devoirs de diligence relatifs aux relations d'affaires permettraient de s'assu-

Pour en savoir plus
www.ladb.ch/rohma



RENFORCER LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ

L'usage de structures juridiques opaques destinées à abriter des avoirs résultant de délits est symptomatique de la criminalité internationale. Or, la législation suisse actuelle permet de dissimuler les ayants droit économiques, c'est-à-dire les propriétaires effectifs des sociétés. Une situation qui rend très difficile la lutte contre la criminalité internationale. A la fin de 2014, le Conseil fédéral a mis en consultation un avant-projet de réforme du droit des sociétés anonymes. Une opportunité de modifier les dispositions légales suisses pour plus de transparence. La DB a pris part à cette consultation.

En 2007, les autorités françaises lancent une enquête sur le train de vie de Teodorin Obiang, le fils du président de la Guinée équatoriale, Téodoro Obiang Nguema. Teodorin dispose à Paris de plusieurs appartements dans un immeuble luxueux situé au cœur des quartiers chics, au 42, avenue Foch. Ces appartements – d'une superficie totale de quelque 4000 mètres carrés – ont été achetés en 1991 par des sociétés suisses¹. Des procédures sont aujourd'hui ouvertes contre Teodorin Obiang en France, en Espagne et aux Etats-Unis. L'enquête française a montré que ces sociétés, enregistrées à Fribourg et administrées par une fiduciaire, disposaient d'actions au porteur. Elles ont servi de paravent à Teodorin Obiang, accusé d'avoir détourné des caisses publiques les sommes utilisées pour acquérir ces biens immobiliers. L'argent aurait transité par les comptes helvétiques des sociétés en question.

Du « bon usage » des structures opaques

De tels cas ne sont pas rares. L'usage de structures juridiques (sociétés écrans, trusts) destinées à abriter des avoirs liés à des délits est un phénomène récurrent de la criminalité économique internationale. Pour blanchir l'argent de la drogue ou dissimuler des sommes provenant de la corruption, des structures légales permettant de cacher les ayants droit économiques réels sont nécessaires. Cette pratique n'est pas l'apanage de la criminalité économique. Lorsque des entreprises ou des particuliers cherchent à conclure des opérations douteuses, qui impliquent des violations des droits humains ou comportent un risque de poursuite pénale, l'usage de structures anonymes est répandu. Il permet de diluer la responsabilité des personnes qui conduisent de telles activités problématiques et de dissimuler leur identité.

En 2011, la Banque mondiale, l'Initiative StAR et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont publié un rapport sur l'identification des



L'OPACITÉ DES SOCIÉTÉS PERMET DE DISSIMULER LES AYANTS DROIT ÉCONOMIQUES

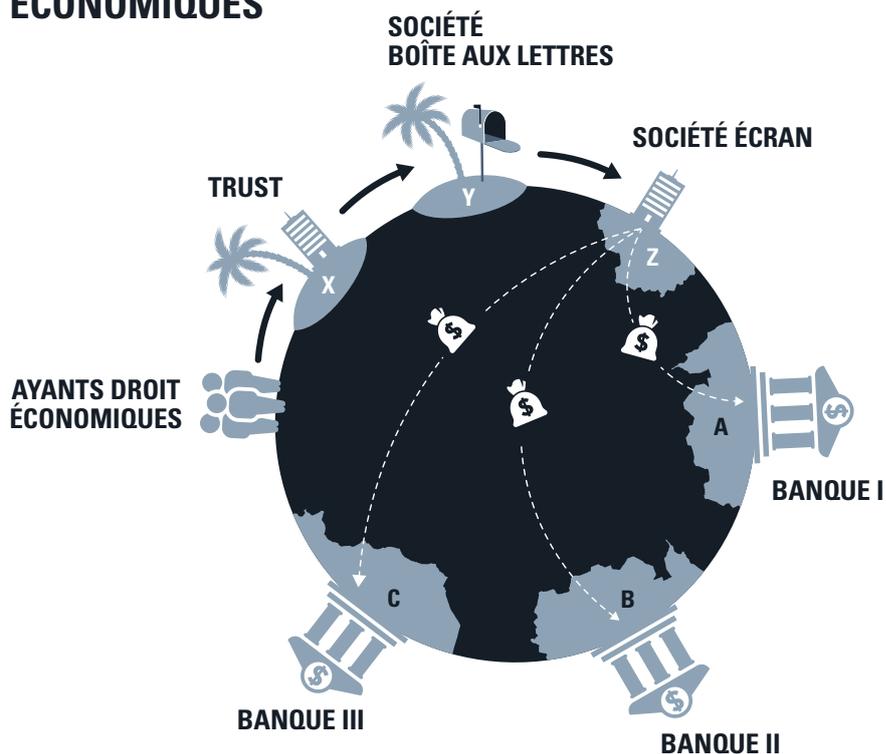
ayants droit économiques. Ce rapport a analysé en détail 150 affaires relevant de la grande corruption internationale. Dans 128 d'entre elles, des sociétés avaient été utilisées pour dissimuler les avoirs provenant de la corruption². Cet échantillon montre que le recours à des structures juridiques opaques pour camoufler des avoirs illicites est fréquent. Plus ces montages sont sophistiqués, plus il est difficile d'identifier les propriétaires des fonds et leur destination (voir illustration ci-contre).

Une tendance internationale vers plus de transparence

A l'échelle internationale, on note une pression croissante vers plus de transparence. De nombreux Etats ont déjà adopté des mesures légales destinées à combattre l'usage de structures opaques. Le mouvement le plus important a eu lieu au début de l'année 2014. Dans le cadre de la quatrième révision de la Directive européenne sur le blanchiment d'argent, deux comités du Parlement européen ont accepté, le 20 février 2014, de demander aux pays membres de l'UE de créer des registres publics des ayants droit économiques des sociétés et des trusts. Cette décision a été ratifiée par le Parlement européen en mars 2014. Même les îles Caïmans discutent actuellement de l'opportunité d'introduire des registres publics des détenteurs de sociétés. *Last but not least*, l'Ukraine a décidé, le 27 octobre 2014, de créer un registre public des ayants droit économiques de sociétés.

La Suisse à la traîne

En Suisse, la situation est encore loin d'être satisfaisante, puisque seules les sociétés cotées en Bourse ont l'obligation de publier des informations relatives à leurs ayants droit économiques. L'obligation de déclarer les ayants droit économiques permettrait de rendre plus difficile l'usage de constructions juridiques visant à dissimuler des avoirs illicites ou des actes répréhensibles. D'après une estimation conservatrice du *Tages-Anzeiger* de 2013, 75 000 sociétés helvétiques seraient dépourvues d'acti-



Les montages utilisés consistent en un enchevêtrement complexe de structures. Par exemple, un trust dans une juridiction X possédant une société boîte aux lettres dans une juridiction Y, possédant elle-même une société écran dans une juridiction Z et des comptes dans différentes banques des pays A, B et C. Plus ces montages sont complexes, plus il est difficile de savoir à qui appartiennent les fonds détenus par ces sociétés et à quoi leurs transactions sont destinées.

vités opérationnelles, soit environ 14 % des 540 641 sociétés inscrites au Registre du commerce suisse. Si de telles sociétés ne sont pas nécessairement vouées à des activités douteuses, c'est bien ce genre de montages qui est utilisé lorsqu'il s'agit de cacher des ayants droit économiques. Une part importante de ces 75 000 sociétés n'a ainsi pas d'autres raisons d'exister.

Une occasion à ne pas manquer

L'anonymat des ayants droit économiques permet aux personnes profitant d'activités douteuses de se soustraire à leurs responsabilités. Il serait facile d'y remédier en obligeant les sociétés à publier la liste des personnes à qui elles appartiennent. En Suisse, un avant-projet de réforme du droit de la société anonyme a été mis en consultation à la fin de 2014. Cette réforme donne l'opportunité de modifier les dispositions légales helvétiques, afin d'accroître, enfin, la transparence des ayants droit économiques. La DB a pris part à cette consultation et

a développé une proposition détaillée à cette fin. Elle continuera de s'engager pour que cette mesure devienne une réalité, en Suisse également.

Olivier Longchamp

Pour en savoir plus

La publicité des ayants droit économiques des sociétés – Problèmes, enjeux et solutions, fiche d'information, DB, février 2015, 9 pages.

Modification du Code des obligations (droit de la société anonyme), prise de position d'Alliance Sud, de la Déclaration de Berne, de Pain pour le prochain et de Swissaid, février 2015, 31 pages.

www.ladb.ch/avoirs-illicites

¹ Ganesha Holding, Re Enterprise, Nordi Shipping and Trading CO et Gestion entreprise participation SA.

² *The Puppet Masters. How the Corrupt Use Legal Structures to Hide Stolen Assets and What to Do About It*, Washington, The World Bank etc., 2011, p. 34.

Après le scandale de Novartis au Japon, relaté dans nos colonnes en novembre 2014, une nouvelle affaire de manipulation de données d'essais cliniques a été mise au jour en Inde. A l'origine, un audit du gendarme du médicament français, soulignant une fois de plus l'importance des inspections sur site pour s'assurer du respect des standards internationaux.

ESSAIS CLINIQUES : NOUVEAU CAS DE MANIPULATION DE DONNÉES

Une inspection de routine effectuée par l'Agence française du médicament (ANSM) au sein de la société indienne de recherche sous contrat, GVK Biosciences, à Hyderabad, en Inde, a constaté de sérieuses irrégularités lors d'essais cliniques pour des médicaments génériques menés entre 2008 et 2014. Ces tests avaient pour objectif de démontrer la « bioéquivalence » de ces produits, à savoir leur parfaite similitude avec les traitements originaux. Par mesure de précaution, l'Allemagne et la France ont décidé, en décembre 2014, de suspendre l'autorisation de mise sur le marché de respectivement 80 et 25 produits ne reposant que sur les tests menés par la société incriminée. L'Agence européenne du médicament a, par la suite, recommandé la suspension de centaines d'entre eux. De son côté, Swissmedic a annoncé, en février, qu'aucun médicament commercialisé en Suisse n'est concerné – seules trois préparations disposant d'autorisation d'exportation font l'objet d'un réexamen approfondi.

L'importance des inspections internationales

Ce nouveau cas de manipulation de données illustre une fois encore les défaillances du système de contrôle international et du respect des standards éthiques lors de tests délocalisés dans les pays en développement ou émergents. Elle montre aussi l'importance, pour les Agences du médicament des pays du Nord, d'effectuer des inspections sur site pour mettre au jour les irrégularités lors de tests de produits destinés à leur marché. Les pays européens et les Etats-Unis l'ont bien compris et ont renforcé leurs audits à l'étranger. A la fin de 2014, le président de l'Agence allemande du médicament, le Dr Karl Broich, exprimait, dans un communiqué de presse, sa vive préoccupation par rapport à la délocalisation croissante des tests vers les pays émergents et le risque inhérent d'abaissement des standards de protection des participants.

Prémices de changement en Suisse

A ce jour, Swissmedic n'a encore jamais effectué d'inspections internationales

dans le cadre d'essais cliniques menés à l'étranger. Longtemps réticentes, les autorités suisses se disent maintenant prêtes à envisager de telles mesures. Une première base légale pour l'y autoriser pourrait être inscrite dans la nouvelle loi sur les produits thérapeutiques (LPTh), en cours de révision au Parlement. Parallèlement, et c'est nouveau, Swissmedic négocie des protocoles d'entente portant sur l'échange d'informations également avec ses homologues des pays émergents, comme récemment avec l'Afrique du Sud et la Chine.

Cette nouvelle affaire souligne l'importance de l'une des principales revendications de la DB, qui demande depuis 2013 à Swissmedic de renforcer le contrôle éthique des tests de médicaments menés à l'étranger.

Patrick Durisch

LICENCES OBLIGATOIRES EN THAÏLANDE : 12 000 ANNÉES DE VIE EN PLUS !

Entre 2006 et 2008, la Thaïlande a décidé d'autoriser l'importation de versions génériques de sept médicaments brevetés, dont un de Roche (contre le cancer du poumon) et deux de Novartis (contre le cancer du sein et la leucémie). Le cancer est une cause majeure de mortalité dans le pays, et des produits moins chers sont nécessaires pour lutter contre ce fléau sans faire exploser les finances publiques. Conforme au droit international, ce mécanisme de « licence obligatoire » est pourtant peu utilisé par les pays en développement du fait de sa complexité et, surtout, de ses conséquences politiques et commerciales.

La réaction, côté suisse, a été immédiate: se faisant le porte-parole des géants bâlois, le Conseil fédéral a essayé de dissuader le Gouvernement thaï d'émettre ces licences obligatoires. Soutenue par une vingtaine d'autres ONG, la DB s'était mobilisée en adressant une lettre au Conseil fédéral, en avril 2008, lui intimant de respecter le droit de la Thaïlande d'exploiter pleine-

ment les flexibilités prévues par les Accords de l'OMC en matière de propriété intellectuelle.

Quelques années plus tard, des chiffres viennent confirmer que la Thaïlande a eu raison de persévérer malgré le risque de rétorsions commerciales. Selon des rapports du Ministère de la santé thaï, l'octroi de ces licences obligatoires a permis un accès à ces traitements à plus de 84 000 patients supplémentaires durant les cinq années qui ont suivi, par rapport à la période précédente. Quelque 12 000 années de vie ont ainsi pu être gagnées avec une réduction des dépenses publiques de santé d'environ 370 millions de dollars. Rien que pour le traitement de Novartis contre le cancer du sein, l'utilisation de génériques trente fois moins chers a permis d'économiser près de 100 millions de dollars en cinq ans, tout en permettant de traiter près de 9 000 personnes supplémentaires !



UN JOURNALISTE D'INVESTIGATION AU SERVICE D'UNE ONG

Ancien correspondant de Bloomberg, la célèbre agence de presse à Zurich, Leigh Baldwin enquête aujourd'hui pour Global Witness, une ONG britannique spécialisée dans la lutte contre la criminalité économique et la corruption, et avec laquelle la DB collabore régulièrement. Ce spécialiste de l'Afrique et du Proche-Orient qualifie volontiers son employeur actuel de « média non traditionnel ».

En 2011, alors qu'il travaillait encore pour l'agence de presse états-unienne Bloomberg, Leigh Baldwin a été à l'origine d'un scoop retentissant sur les agissements des frères Koch. Tristement célèbres outre-Atlantique pour avoir trempé dans d'innombrables affaires douteuses, voire illégales, les deux frères – leur fortune, la sixième plus importante du monde, est estimée à quelque 85,8 milliards de dollars en 2015 par Forbes – ont développé un modèle d'affaires totalement opaque dans le pétrole et la chimie. Six mois d'enquête auront été nécessaires à ce journaliste d'investigation aguerri et à une douzaine de ses collègues pour mettre au jour les nombreuses malversations commises par les deux hommes d'affaires libertariens, qualifiés de « force prééminente du monde politique conservateur » américain. Mi-Dalton, mi-Picsou, ils se montrent cependant généreux lorsqu'il s'agit de financer le Tea Party, ce mouvement qui entend abattre l'Etat, l'aide sociale, qui combat l'avortement et promeut le commerce des armes et la peine de mort.

Des poids lourds, en somme, auxquels Leigh Baldwin n'a pas hésité à s'attaquer. « Les documents les plus importants m'ont été remis dans une pochette en plastique sous la table d'un Restaurant Migros », se souvient-il, le sourire au coin des lèvres. Ce qu'il révèle est effarant. Le groupe et ses filiales sont impliqués dans de très nombreuses affaires de corruption en Afrique, en Inde et au Moyen-Orient. Entre 1999 et 2003, selon Bloomberg, Koch Industries a été condamné à payer plus de 400 millions de dollars d'amendes, en dédommagements et en frais de justice par des tribunaux.

Une « reconversion » professionnelle réussie

Rétrospectivement, il considère ce succès comme la « première étape » d'un changement de cap qu'il a opéré avec succès en 2012 pour rejoindre l'ONG londonienne. Engagé dans un premier temps en renfort de l'équipe spécialisée sur la République démocratique du Congo, il fait désormais partie d'une nouvelle unité d'investigation. « Notre travail d'enquête approfondie est très stimulant et il n'est pas lié aux campagnes

en cours », se réjouit le brillant politologue. Avec son collègue, un journaliste d'investigation expérimenté lui aussi, il s'intéresse plus particulièrement aux structures opaques des entreprises et aux affaires de corruption qui gangrènent le secteur des matières premières.

Son intérêt pour l'Afrique et le Proche-Orient a fortement influencé le parcours professionnel de ce père de deux enfants, aujourd'hui âgé de 37 ans. Après un stage au sein d'une agence de presse de Washington D.C., il a travaillé pour une revue spécialisée dans

GLOBAL WITNESS

Fondée en 1993 par trois militants écologistes, Global Witness est une ONG britannique indépendante, spécialisée dans la lutte contre la criminalité économique, le pillage des ressources naturelles, la corruption et les violations des droits humains. Basée à Londres, elle fait un travail d'enquête et de campagne, afin de mettre en lumière les rouages économiques et financiers de ces fléaux. Active depuis 20 ans, elle a gagné en notoriété à la suite de sa nomination pour le Prix Nobel de 2003 et compte plus de 100 employés. Global Witness a notamment placé à l'agenda international la thématique des « diamants du sang », ce commerce inique qui a financé et perpétué plusieurs guerres civiles, comme en Angola, au Liberia ou en Sierra Leone.

Pour en savoir plus
www.globalwitness.org

la finance et le négoce, avant d'exercer ses talents en tant que journaliste indépendant au Caire. Une « expérience de terrain qui l'a fortement marqué ». En 2010, il quitte l'Égypte pour devenir correspondant à Zurich de Bloomberg.

Un contexte favorable au travail d'enquête

Grâce à son assurance naturelle et à son expertise, ce journaliste particulièrement coriace donne, depuis quelques années, du fil à retordre aux compagnies minières, dont Glencore. Avec ses collègues de Global Witness, il a récemment dû défendre le droit de protection des sources journalistiques devant les tribunaux britanniques face à un autre milliardaire (*lire encadré*). Aujourd'hui, Leigh Baldwin estime que le secteur à but non lucratif est plus favorable à l'investigation, l'un des piliers de la démocratie et le levier indispensable pour dévoiler les dérives du pouvoir. Global Witness, qui compte désormais une centaine de collaborateurs, lui offre d'excellentes conditions pour mener à bien ce travail.

Oliver Classen / Marc Guéniat

TRAVAIL JOURNALISTIQUE DES ONG : UNE DÉCISION HISTORIQUE À LONDRES

À la fin de 2014, un tribunal londonien a rejeté une plainte déposée par le milliardaire Beny Steinmetz contre Global Witness. Au-delà de l'importance de cette décision pour le travail d'investigation de l'ONG, il s'agit aussi d'une décision historique pour la société civile et la liberté de la presse. L'homme d'affaires franco-israélien, qui a fait sa fortune dans le commerce du diamant, a en effet tenté d'utiliser la loi anglaise sur la protection des données personnelles pour réduire l'organisation au silence. Pourtant, le « Data Protection Act » ne s'applique pas lorsque la publication d'informations sur une personne ou sur une entreprise est « d'intérêt public » ou liée à « un objectif journalistique ». La presse et les médias ne sont donc pas soumis à cette loi. Un privilège important qu'ils devront désormais partager avec des ONG comme Global Witness, Greenpeace ou aussi la Déclaration de Berne (la DB avait dévoilé la structure du Beny Steinmetz Group, dont le siège se trouve à Genève, en novembre 2013, lire « *Solidaire* » N° 230). Avec ce cas, qui devrait faire jurisprudence en Grande-Bretagne, la protection des sources journalistiques ne se limitera plus aux médias dits traditionnels. Elle tient désormais compte uniquement du caractère « journalistique » d'une publication. Seuls importent désormais la qualité du travail et son intérêt public. Une reconnaissance légitime pour cette ONG dont les enquêtes n'ont rien à envier à la presse.

Par son travail d'investigation pour Global Witness, Leigh Baldwin met en lumière les malversations et les activités illicites qui gangrènent le monde du négoce et de la finance. Lui-même préfère rester dans l'ombre.

© Reuters / Stefan Wermuth





© Panos / George Osodi

TRAFIGURA : LA FIN D'UN TROC LUCRATIF AU NIGERIA

Au début de janvier 2015, la sulfureuse firme genevoise a interrompu un lucratif contrat pétrolier au Nigeria, soi-disant pour protéger sa réputation. Mais, au Nigeria, on prétend qu'elle aurait volontiers continué d'amasser des milliards de façon douteuse. La DB avait dénoncé ces transactions particulièrement « opaques » et « discrétionnaires »...

On ne saura sans doute jamais si la DB et ses partenaires, Swissaid et Natural Resource Governance Institute, y ont vraiment été pour quelque chose. Toujours est-il que *Le Temps* (16.1.2015) nous octroie une partie du crédit, en annonçant la nouvelle. Le sulfureux négociant Trafigura a mis fin à un contrat pétrolier très opaque et controversé avec la compagnie publique nigérienne, la Nigerian National Petroleum Corporation (NNPC), dont la gestion a déjà fait couler beaucoup d'encre dans le *Solidaire*.

Ce contrat prévoit que Trafigura exporte du pétrole brut et livre, en contrepartie, des carburants au Nigeria. La première économie du continent est en effet incapable de se doter de raffineries fonctionnelles pour subvenir à la consommation domestique en essence et en diesel.

Dans son article, le quotidien cite explicitement notre rapport : « L'octroi de tels contrats par le Nigeria est un processus discrétionnaire et politisé, dans lequel les entreprises gagnent ou perdent des allocations de pétrole en fonction de leurs relations avec

les fonctionnaires chargés du dossier et de l'influence de leurs contacts et sponsors locaux. »

Des risques de fraudes majeurs

Le problème de ce troc : il s'effectue hors circuit bancaire, ce qui signifie que seule une poignée d'individus de la NNPC et de Trafigura en connaissent les ressorts. En toute opacité, ces personnes discutent de transactions estimées à 2,2 milliards de dollars par année. Ces contrats SWAP sont si complexes que les possibilités de fraude, en jouant sur la quantité de produits, leur qualité ou leur « prix » sont immenses. Or, il s'agit d'argent public.

Et, en matière de fraude, le Nigeria s'y connaît. L'année dernière, le gouverneur de la Banque centrale du Nigeria, Sanusi Lamido, avait rendu un rapport au Parlement, expliquant, preuves à l'appui, comment la NNPC avait « omis » de remettre 20 milliards de dollars en dix mois au Trésor public. Il recommandait l'abandon des SWAP. Lamido a été licencié par le président Goodluck Jonathan six mois plus tard... A l'aide d'une communication discrète,

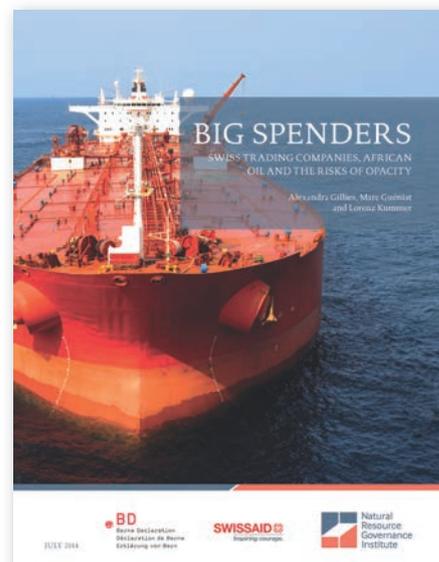
Trafigura fait croire, aujourd'hui, qu'elle renonce d'elle-même à ce contrat pour protéger sa réputation, après s'être gavée pendant quatre ans. Au Nigeria, des rumeurs indiquent que c'est au contraire le Ministère du pétrole qui a mis fin à ce contrat pour privilégier des sociétés locales prêtes à financer la réélection du président sortant, le calamiteux Goodluck. Avec de tels gouvernants, c'est aux Nigériens qu'il faudrait souhaiter bonne chance.

Marc Guéniat

¹ « Trafigura met fin à un accord controversé avec le Nigeria », *Le Temps*, 16 janvier 2015.

² « Quand le Nigeria découvre le rôle de la Suisse dans sa malédiction », *Solidaire* 234, juin 2014, p. 10. « A qui profite le pétrole africain ? », *Solidaire* 235, septembre 2014, p. 3.

³ *Big Spenders. Swiss Trading Companies, African Oil and The Risk of Opacity*, DB, Swissaid, Natural Resource Governance Institute, juillet 2014, 24 pp.



BYE BYE DAVOS, BONJOUR BERNE!

Le 23 janvier dernier, la Déclaration de Berne et Greenpeace Suisse remettaient pour la dernière fois un prix de la honte, en marge du Forum économique mondial. Le Public Eye Lifetime Award a été décerné au géant pétrolier américain Chevron pour sa responsabilité dans la pire catastrophe environnementale jamais survenue. Dans un requiem grinçant, les rois de l'activisme décalé et du canular, The Yes Men, ont enterré le WEF. Retour sur ces derniers moments à Davos.

Le compte à rebours a déjà commencé lorsque l'équipe des Public Eye Awards se retrouve à l'Hôtel Montana de Davos. Dans moins de vingt-quatre heures, la salle se remplira de personnalités et de journalistes venus assister à l'ultime édition des prix de la honte. Beaucoup reste à faire. Nos invités de marque, les légendaires Yes Men, nous parlent de la performance qu'ils ont imaginée pour cette occasion. «Requiem for the WEF»: le titre est prometteur, le décor également!

Jour J

Plus de 100 personnes ont pris place dans la salle, les yeux fixés sur cette scène où trône une tombe solitaire. La «dernière demeure» du WEF. Peu avant 15h, la codirectrice de Greenpeace Suisse, Verena Mühlberger, annonce le lauréat du Public Eye Award 2015. Les internautes ont choisi la société Chevron, tristement célèbre pour son refus d'assumer ses responsabilités face aux dommages causés par Texaco, qu'elle a rachetée en 2001. Pendant plus de trente ans, cette société a pollué d'immenses surfaces de forêts vierges dans le nord de l'Equateur. Présent à Davos, Paul Paz y Miño – le représentant d'Amazon Watch – accepte la distinction au nom de Chevron, en promettant de la remettre au siège de l'entreprise, en Californie. Son discours est efficace,

révolté. Il dénonce «le rôle des avocats et des conseillers en communication de Chevron qui, depuis vingt ans, parviennent à empêcher que la justice ne soit rendue, prolongeant ainsi les souffrances des quelque 30 000 victimes».

«Ne pleurons pas le WEF»

Déguisés en croque-morts, les inénarrables Yes Men entrent en scène dans une ambiance faussement solennelle. Leur victime du jour: le WEF, ce symbole déchu de la mondialisation et de ses recettes foireuses. «Aujourd'hui, nous enterrons l'idée que les multinationales peuvent faire «le Bien» sans perdre un centime de leurs précieux bénéfices. Si c'était vrai, nous pourrions tous nous détendre avec la certitude que le monde est entre de bonnes mains. Malheureusement, sans pression extérieure, les entreprises n'en sont pas capables. Inutile de pleurer le WEF, car c'est aussi une idée qui mérite d'être enterrée, et nous avons suffisamment à faire ailleurs.» Le deuil sera évidemment de courte durée, et la journée se poursuit avec des invités de marque, comme le député au Parlement européen Sven Giegold ou encore Anannya Bhattacharjee, défenseuse des droits du travail et ancienne organisatrice du Forum social mondial en Inde. Des idées, des échanges, des souvenirs, rideau.

Nouveau défi

Au moment de quitter Davos, les yeux brillent... d'impatience. Comme les Yes Men l'ont si bien dit, nous avons suffisamment à faire ailleurs pour ne pas nous retourner. En coalition avec quelque 64 organisations suisses, la DB et Greenpeace lancent en effet une initiative populaire fédérale «Pour des multinationales responsables». Cette initiative demande des règles contraignantes pour que les sociétés domiciliées en Suisse soient tenues de respecter les droits humains et l'environnement, aussi dans leurs activités à l'étranger. Si nous avons dit adieu au Public Eye, sa principale revendication politique poursuit donc son chemin. Rendez-vous à Berne, évidemment!

Silvie Lang / Géraldine Viret



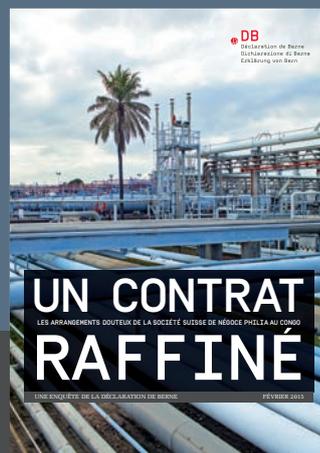
UN CONTRAT RAFFINÉ. LES ARRANGEMENTS DOUTEUX DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DE NÉGOCE PHILIA AU CONGO

Une enquête de la DB, février 2015, 48 pages.

Si vous souhaitez vous plonger dans les détails de cette affaire, qui fait la une de ce numéro, et en savoir plus sur les méthodes d'investigation Déclaration de Berne (DB), nous vous invitons à commander le rapport complet de 48 pages. A noter que le rapport complet est également disponible en anglais.

Ce rapport est le résultat d'une enquête approfondie menée par DB sur les relations d'affaires privilégiées entre le négociant genevois Philia et la société congolaise de raffinage (Coraf), qui appartient à 100 % à la Société nationale des pétroles congolais (SNPC), elle-même propriété de la république du Congo. Sur la base de sources documentaires exclusives, nous montrons comment Philia a bénéficié de clauses anormalement favorables dans le cadre d'un « contrat à terme d'enlèvement de fuel oil destiné à l'export ». Ce contrat, attribué sans appel d'offres, a été signé par le fils du président congolais Denis Christel Sassou Nguesso, un personnage notoirement corrompu. Les enjeux sont immenses pour la population, car le pétrole représente la principale source de revenus de la république du Congo, un pays emblématique de la malédiction des ressources dont sont victimes la plupart des pays producteurs de matières premières.

Le rapport peut également être téléchargé gratuitement sous forme de PDF sur :
www.ladb.ch/themes-et-contexte/commerce/matieres-premieres/etudes-de-cas/



BULLETIN DE COMMANDE ET D'ADHÉSION

- Je commande _ ex. du rapport *Un contrat raffiné. Les arrangements douteux de la société suisse de négoce Philia au Congo – Une enquête de la DB*, février 2015, 48 pages, au prix de 12 fr. l'exemplaire (+ frais d'envoi)
- Je commande _ ex. du rapport en anglais *Philia's Refined Ventures in Brazzaville. How Swiss Traders Misappropriate Congolese Oil Rents – A Berne Declaration Investigation*, February 2015, 48 pages, au prix de 12 fr. l'exemplaire (+ frais d'envoi)
- J'adhère à la **Déclaration de Berne** (cotisation annuelle 60 fr. avec abonnement à la revue *Solidaire* six fois par année).
- Je désire recevoir plus d'informations sur les activités de la DB.

MERCI DE RENVOYER VOTRE BULLETIN DE COMMANDE À
Déclaration de Berne, Av. Charles-Dickens 4, 1006 Lausanne.

Les commandes peuvent aussi être faites par tél. au 021 620 03 03, par fax au 021 620 03 00, par courriel info@ladb.ch ou directement sur www.ladb.ch



Madame Monsieur

Nom
Prénom
E-mail
Tél.
Adresse
NPA/Localité
Date
Age (facultatif)
Signature